

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANÇON
CANTON DE BRIANÇON 1**MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE****Délibération du Conseil Municipal
N°2020-001
AUGMENTATION DU CAPITAL ET UTILISATION
DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION
DE LA SPL**

Séance du : seize janvier 2020

Date de convocation : neuf janvier 2020

L'an deux mil vingt et le seize janvier, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Pierre SEVREZ.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 10

Nombre de votes : 10

Présents : Jean-Pierre SEVREZ, Bruno GARDENT, Jean-Pierre PIC, Alain FAUST, Philippe SIONNET, Régis JOUFFREY, Sylvie MATHON, Roland JACOB

Pouvoirs de : Florence GAILLARD à Philippe SIONNET, Jean-Louis FAURE à Roland JACOB

Absents : Alain JACQUIER

Secrétaire de séance : Jean-Pierre PIC

1- La Commune de La Grave est actionnaire minoritaire de la Société Publique Locale « Eau Services Haute Durance » (SPL Eau S.H.D.) depuis le 25 juillet 2018. Cette SPL est compétente pour réaliser, pour le compte exclusif et uniquement sur le territoire de ses actionnaires, l'exploitation et la gestion en tout ou partie des services publics communaux de l'eau potable, ainsi que toutes opérations financières, juridiques, commerciales, industrielles, civiles mobilières et immobilières pouvant se rattacher à cet objet, à sa bonne gestion présente et future et au grand cycle de l'eau.

2- Le Conseil d'Administration de la SPL « Eau SHD » a approuvé, par délibération en date du 06 janvier 2020, la convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire. La prochaine Assemblée Générale Extraordinaire proposera une augmentation du capital social de la SPL « Eau Services Haute Durance ». Cette augmentation du capital s'effectuera par l'émission de nouvelles actions. L'objectif est de faire passer le capital social de la Société Publique Locale « Eau Services Haute Durance » de 77 228,25 € à 1 266 555,60 €. Cette augmentation s'effectuera par l'émission de 2 310 nouvelles actions d'une valeur de 514,86 € chacune.

3- Dans le cadre de l'augmentation du capital social de la Société Publique Locale « Eau Services Haute Durance » les communes déjà actionnaires ont la possibilité de faire usage de leur droit préférentiel de souscription pour acheter plusieurs actions afin de maintenir leur participation au capital social. Il est cependant important de préciser que dans le cadre de l'utilisation du droit préférentiel de souscription, les petits actionnaires minoritaires ne verraient pas leurs pouvoirs renforcés et qu'en cas de renonciation de ce droit préférentiel de souscription, les petits actionnaires minoritaires auraient leurs intérêts

préservé par l'Assemblée Spéciale, qui dispose d'un siège dédié au Conseil d'Administration et la participation aux Assemblées Générales.

Considérant que la Commune de La Grave est actionnaire minoritaire de la SPL « Eau S.H.D. » ;

Considérant que la Commune de La Grave reste actionnaire minoritaire à l'issue de l'augmentation du capital social de la SPL « Eau S.H.D. », peu importe qu'elle ait recours à son droit préférentiel de souscription ou qu'elle renonce à son droit préférentiel de souscription ;

Considérant que des modifications sont apportées aux statuts pour garantir les droits et le contrôle qu'exerce la commune de La Grave sur la SPL « Eau Services Haute Durance ».

Considérant qu'il n'apparaît pas pertinent d'avoir recours au droit préférentiel de souscription ;

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.225-127 et suivants du Code de Commerce ;

Vu les articles L.225-132 et suivants du Code de Commerce ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide ;

- D'approuver le principe d'une augmentation du capital de la SPL « Eau S.H.D. » par l'émission de 2 310 nouvelles actions d'une valeur de 514,86 € chacune ;
- De renoncer de manière explicite et non équivoque à son droit préférentiel de souscription dans le cadre de l'émission des nouvelles actions ;
- D'autoriser l'administrateur, représentant de la commune de La Grave à voter conformément au choix du Conseil Municipal sur l'émission de deux-mille-trois-cent-dix (2 310) actions et sur le renoncement à l'utilisation du droit préférentiel de souscription ;
- D'autoriser le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération ;

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Pierre Sevrez

Date dépôt Préfecture : le 20 JANVIER 2020
Date affichage : le 20 JANVIER 2020

